

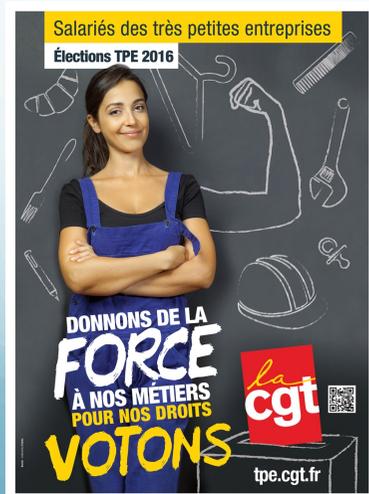


Election TPE 2016

Scrutin du 28 novembre au 12 décembre 2016

Présentation du déroulement de la
campagne

CEF du 9 et 10 Mai 2016



Salariés des TPE

**Nous sommes : 4 600 000
dont 155 460 dans notre champ**

Nous travaillons dans les secteurs :

- **De l'Artisanat,**
- **Des professions libérales,**
- **Des particuliers employeurs,**
- **Des assistantes maternelles, des**
- **petites associations, des petits commerces, des petites industries, de petits secteurs**
(agriculture non comprise).



Les Autres COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES PAR GRANDS SECTEURS DESTPE

- **Dans l'artisanat avec 22 CPRIA.**
(commissions paritaires régional interprofessionnelles de l'artisanat)
- **Pour les professions libérales, elles sont prévues par un accord.** (accord contesté par les huissiers, la CNPL... Cet accord va être renégocié cet année 2016)
- **Pour les salariés particuliers employeurs et assistantes maternelles, elles ont commencé à se créer.**
- **D'autres pourraient voir le jour...**



RAPPEL TPE RESULTATS FD SANTÉ AS 2012

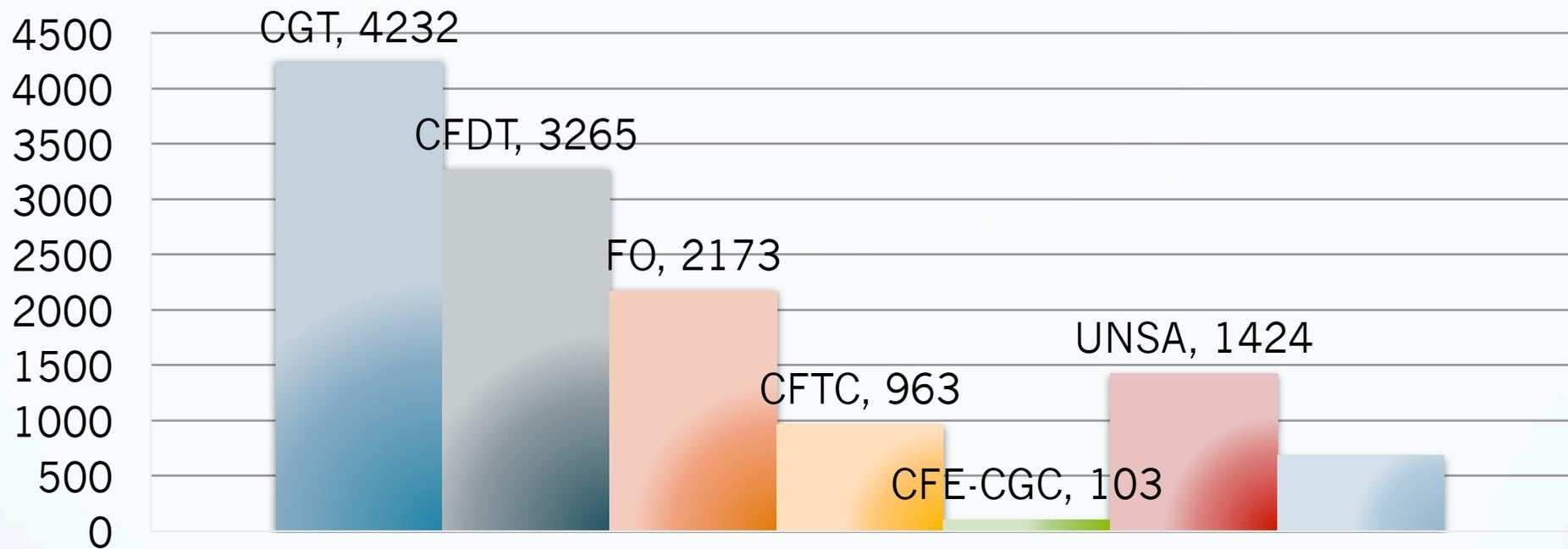
	Inscrits	Votants	Suffrages valablement exprimés	CGT	CFDT	FO	CFTC	CFE- CGC	UNSA	SUD
HOSPITALISATION A BUT NON LUCRATIF FEHAP	4 133	554	549	146	134	73	41	20	40	44
SANITAIRES SOCIAUX ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	589	66	63	26	18	6	3	0	3	3
PERSONNES INADAPTEES ET HANDICAPEES ETABLISSEMENTS	3 670	504	498	135	140	46	33	7	23	51
HEBERGEMENT READAPTATION CENTRES CHRS	795	85	84	17	27	6	7	2	4	5
MED. DU TRAVAIL SERVICES INTERENTREPRISES	344	65	64	11	17	3	4	9	1	1
DENTAIRE LABO. PROTHESES	8 919	895	880	189	128	90	32	6	44	18
PERSONNES INADAPTEES MEDICINS SPECIALISTES	290	37	36	15	5	8	1	1	2	1

RAPPEL TPE RESULTATS FD SANTÉ AS 2012

suite

	Inscrits	Votants	Suffrages valablement exprimés	CGT	CFDT	FO	CFTC	CFE-CGC	UNSA	SUD
SOINS INFIRMIERS A DOMICILE GUADELOUPE	30	6	6	2	1	1	0	0	0	1
CABINETS DENTAIREs	38 658	5 210	5 115	1 007	690	465	177	7	278	143
CANCER CENTRES DE LUTTE	257	38	37	10	6	3	2	2	5	5
THERMALISME	213	25	24	6	10	4	0	1	1	1
HOSPITALISATION PRIVEE	2 234	250	240	65	60	34	17	16	19	13

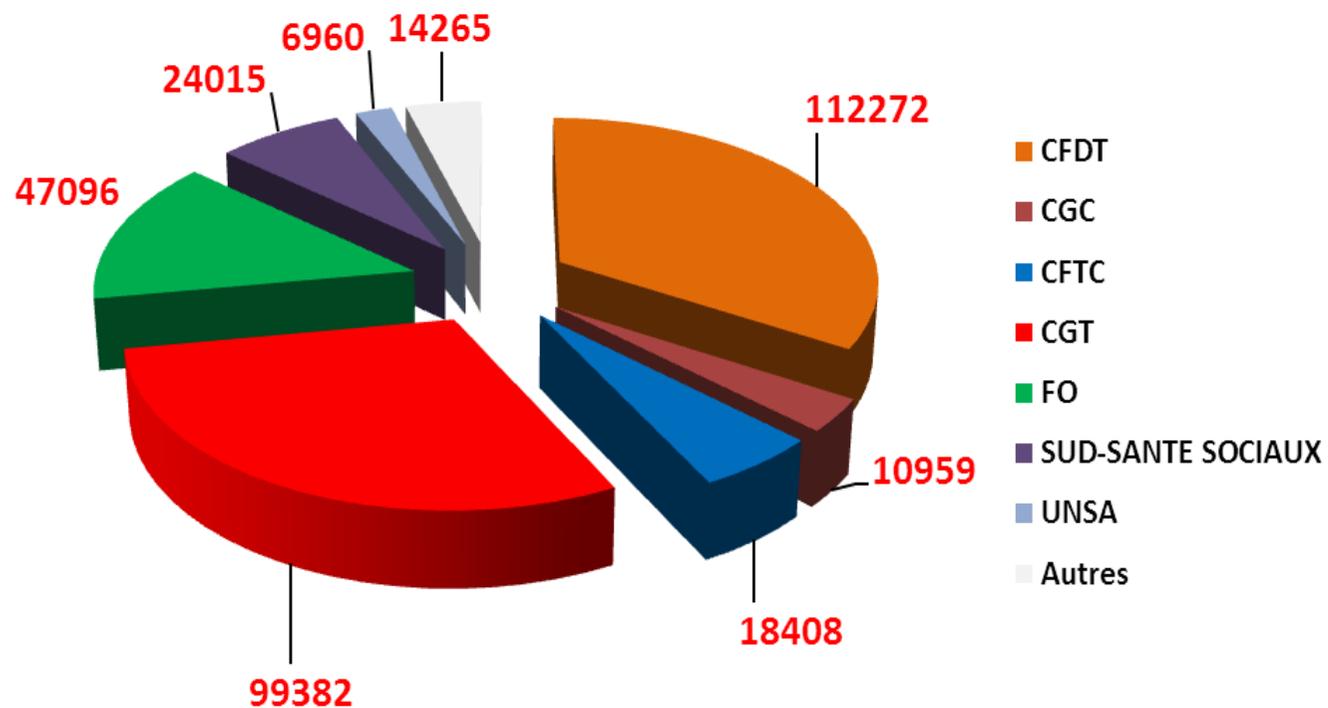
RAPPEL TPE RESULTATS FD SANTÉ AS 2012



Résultats TOTAUX TPE 2012

Inscrits	Votants	Suffrages valablement exprimés
123593	16578	16250

INFLUENCE GLOBALE DE LA CGT DANS LE SANITAIRE ET LE SOCIAL PRIVE :



	Voix	%
CFDT	112272	33,68%
CGC	10959	3,29%
CFTC	18408	5,52%
CGT	99382	29,81%
FO	47096	14,13%
SUD-SANTE SOCIAUX	24015	7,20%
UNSA	6960	2,09%
Autres	14265	4,28%

13 CPRI pour 13 régions.

Plus 5 dans les DOM.

- 10 sièges aux syndicats interprofessionnels de salarié-e-s,
- 10 sièges aux organisations employeurs interprofessionnels,

Dans le respect de la parité, ils sont désignés pour 4 ans. Pour les organisations syndicales, les sièges sont répartis proportionnellement à l'audience recueillie lors du scrutin TPE sur la région concernée.

**Qui est concerné ? :
les salariés non couverts par une commission
paritaire régionale sectorielle, ou professionnelle.**

Les représentant-e-s syndicaux dans les CPRI bénéficient des protections identiques aux élus (DP,...) et sont soumis aux mêmes obligations relatives à leurs droits civiques.

Rôle des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles.

Les CPRI ont pour attribution :

- 1/ de donner toutes informations ou conseils utiles sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés aux employeurs ;
- 2/ rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de 11 salariés. Emploi, formation, GPEC, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel, mixité des emplois ;
- 3/ faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à saisine d'une juridiction (avec l'accord des parties concernées) ;
- 4/ faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

Les membres des CPRI ont pour leurs missions accès aux entreprises, sur autorisation de l'employeur.

Objectif CGT: la proximité

La régionalisation de toutes ces commissions paritaires n'était pas notre revendication.

Nous voulons plus de proximité !.

Mais aujourd'hui nous aurons à faire vivre les CPRI, CPRIA, commissions pour les particuliers employeurs, assistantes maternelles, professions libérales...

Elles sont des outils, Un peu les IRP des salariés des TPE.

Les représentant-e-s syndicaux dans les CPRI auront 5 heures de délégations par mois (non compris temps de déplacements). Les CPRI n'auront pas de moyens propres pour fonctionner. Sinon par notre volonté et nos propres moyens, nous financerons nos représentations CPRI sur le fonds 0,016%.

Mais nous pensons que les employeurs traîneront les pieds.

Des représentants CGT dans les CPRI, CPRIA...

- Pour les commissions paritaires CPRI (attribution proportionnelle aux résultats des élections TPE),
 - Pour les CPRIA,
 - Pour les commissions particuliers employeur/assistantes maternelles,
 - Pour les (futures ?) commissions professions libérales,
 - Et probablement pour d'autres secteurs.
- (10 pour les CPRI, 5 à minima pour les autres commissions, tous syndicats confondus)

- 
- **Ces désignations demanderont des coordinations croisées, de travailler ensemble, régions/interbranches/prof, en lien avec la proximité, les UD, les UL, les syndicats locaux TPE.**
 - **Nous aurons à faire connaître nos futures désignés pour les CPRI au travers de la propagande officielle régionale. (nous pourrions aussi faire connaître tous ceux qui représenteront les salariés des TPE dans toutes les commissions)**
 - **Il est urgent de travailler à la construction de nos listes de représentants CPRI par région.**

Où travaillent les salarié-e-s des entreprises de moins de 11 salarié-e-s concernés par les élections TPE ?

- dans l'artisanat,



- pour les professions libérales,



- chez les particuliers employeurs,



- dans les petites associations,

- dans la petite industrie et les petits commerces



- et divers TPE non couvertes par une convention collective.



Comment se répartissent les salarié-e-s des entreprises de moins de 11 salarié-e-s concerné-e-s par les élections TPE ?

Artisanat : ce sont 2,4 millions de salariés(e)s dont 1,4 million dans les entreprises de moins de 11, dans le bâtiment, l'alimentation, les services, la production. Relèvent des chambres de métiers (source UPA)

Particuliers employeurs et assistantes maternelles : ces secteurs emploieraient 375 000 assistantes maternelles et 750 000 salariés particuliers employeurs. Relèvent de la FEPEM (source TPE 2012)

Professions libérales : dentistes, notaires, avocats, pharmacies, architectes ... Emploient plus de 990 000 salariés dont 600 000 dans les TPE. Relèvent des « ordres » et de l'UNAPL (source UNAPL)

Petites associations : Ils seraient 400 000 salariés : associations caritatives sportives ... Relèvent des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, sont représentés par l'UDES

Petits commerces et petites industries : Ils seraient 800 000 non rattachés à un groupe. Relèvent des CCI (source déductions élections TPE)

Sans convention collective : ils sont 300 000 salariés à ne pas relever d'une convention collective et travaillant dans une TPE (source élections TPE 2012)

La représentativité des organisations syndicales est déterminée après l'addition :

Dans le privé:

- des résultats élections des CE, DUP (à défaut des DP)
- des résultats de la consultation des salariés des TPE.

Les résultats TPE seront établis pour la première fois, au niveau départemental. Ils seront établis aussi au niveau régional, ils seront additionnés par branche professionnelle et au niveau national interprofessionnel pour donner notre représentativité.

Représentativité globale du poids politique des organisations syndicales

- résultats des élections fonctions publiques
- résultats élections des CE, DUP (à défaut des DP)
- résultats de la consultation des salariés des TPE.

Les enjeux des élections TPE :

- Enjeux revendicatifs :

Conquérir les mêmes droits pour tous les salariés, Augmentation des salaires , 13ème mois pour tous. Déroulement de carrière, activités sociales, égalité F/H

- Syndicalisation CGT :

Syndiquer les travailleuses, les travailleurs des petites entreprises dans des syndicats locaux professionnels et interprofessionnels.

- La représentativité :

Avec des représentants CGT issus des TPE dans toutes les commissions paritaires, CPRI et autres.

Les élections TPE contribueront à déterminer l'influence de chaque organisation syndicale, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords, les conventions collectives, et donneront des éléments de représentation des organisations pour siéger dans les instances paritaires, les CPRI...

Les résultats des élections TPE additionnés aux résultats CE DP DUP, participeront à déterminer la répartition départementale des sièges par organisations aux prud'hommes.

(l'addition des résultats CGT élections TPE de 2012 avait permis à la CGT d'être la 1^{er} organisation syndicale dans le privé.)



Calendrier prévisionnel élections TPE : *Vote et organisation du scrutin*

- Janvier à mai 2016 : Les URSSAF transmettent la liste des salariés employés dans une TPE en décembre 2015 au prestataire pour l'établissement des listes électorales salariés.
- Du 10 au 23 mai 2016 : Dépôts des candidatures sur sigle et des professions de foi (4 pages régionales, avec 10 noms par région de nos futurs désignés pour les CPRI).
- 7 juin 2016 publication des candidatures. (17 au 27 juin 2016 examen des recours sur les candidatures)
- 1^{er} septembre 2016 : Au plus tard, envoi à chaque électeur d'un courrier l'informant de son inscription.
- 5 septembre 2016 : Publication de la liste électorale (du 5 au 26 septembre 2016. période des recours gracieux. 25/10/16 dernières décisions sur recours contentieux liste électorale)
- Novembre 2016 : Envoi des documents électoraux aux électeurs.
- 28 novembre au 12 décembre 2016 : Déroulement du scrutin par internet et vote par correspondance reçu jusqu'au 17/12/2016 .(*possibilité de récupérer ses éléments de vote si non reçu ou perdu. toujours en ?*)
- 19 au 22 décembre 2016 : Dépouillement national et publication des résultats.

Modalités complémentaires,

Vote et
organisation
du scrutin

- Tout-e salarié-e travaillant dans une TPE en décembre 2015 doit être inscrit.
- Début mai, dépôts national de la candidature sur sigle, avec les professions de foi par région et 10 candidats dans la mixité, dans la diversité des professions pour les CPRI (le dépôt est national pour toutes les professions de foi).
- Mise en place des commissions régionales élections.
- Nous disposerons de la liste électorale avec les adresses des salariés et le n° de la convention collective en amont de la date de publication de la liste électorale.
- Nous devons anticiper la période de recours gracieux pour les inscriptions du 5 septembre au 26 septembre.
- Début novembre sensibilisé à la réception des éléments de vote, vote seulement par internet et par correspondance.
- Le matériel de vote devrait être simplifié, mais en amont nous devons nous l'approprier pour aider au vote par internet et correspondance.
- Prendre connaissance du plan confédéral de communication et d'activité.

Nos revendications

- **MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉ-E-S.**

L'universalité des mêmes droits pour tous n'est pas acquise : droits à la représentation, salaires, activités sociales, formations, droits de défense et de soutien.



- **REVENDEICATIONS INTERPROFESSIONNELLES et PROFESSIONNELLES.**

Agir pour gagner des revendications importantes pour les salariés des TPE, Salaires, SMIC, 32H, conditions de travail, moins de temps partiels, pas de précarité, égalité F/H, paiement de toutes les heures de travail effectuées, reconnaissance des qualifications ...

- **DROIT À DES INSTITUTIONS DE REPRÉSENTATION EN PROXIMITÉ POUR TOUS LES SALARIÉS DES ENTREPRISES DE MOINS DE 11 (repères revendicatifs CGT).**

Soit sur une base interprofessionnelle, soit par grand secteur d'activité. Avec un financement de 0,2 % pour le fonctionnement et 3 % de la masse salariale pour financer des activités sociales et culturelles.

Créons des syndicats CGT de proximité avec les salarié-e-s des TPE :

Nous devons centrer nos actions pour proposer aux salarié-e-s des TPE (apprenti-e-s compris) de se syndiquer à la CGT.

Pour une reconnaissance de notre travail dans l'entreprise.

Pour gagner ensemble un rapport de forces dans les négociations (conventions collectives, droit interprof).



Pour créer des lieux d'écoute, d'échange, d'information, de connaissance de ses droits, de soutien, de solidarité, d'intervention, de participation.



1. Nos axes d'actions

- Sensibiliser toute la CGT : c'est une bataille commune.
- Sensibiliser tous les syndiqués : en les invitant à intervenir auprès des salariés des petites entreprises qui les entourent.
- Travailler notre communication en ciblant territoires et spécificités prof : cabinets médicaux, cabinets dentaires, LABORATOIRES PROTHESES DENTAIRE, Zones artisanales, CFA, cœur de ville, restaurants, quartiers repérés avec des activités petites entreprises, ...
- Organiser de la communication en grand : médias, affichages, diffusion de flyers, livret apprentis... distribuer dans les transports (métro, gare)... Avec une approche métropole, ville, petite ville, rurale.



2. Nos axes d'actions



- Mobiliser en proximité : à partir de nos contacts et des liens construits avec les salariés des petites entreprises, dans nos permanences syndicales des Unions Locales et des Professions.
- Mobiliser tous nos conseillers du salarié : par leurs contacts, ils sont sensibilisés aux problèmes des salariés des TPE.
- À partir des listes des entreprises ou de salariés comme les assistantes maternelles, téléphoner, écrire, parler, interpeller nos connaissances, pour les inviter à se syndiquer, à voter.
- Avec notre presse
- Avec le site spécifique (www.tpe.cgt.fr). Proposer aussi à l'ensemble de la CGT de relayer des messages sur Facebook, twitter, ...



Les travailleuses, les travailleurs des petites entreprises voteront CGT.

Avec 4 600 000 millions inscrits !

Quelle sera la participation au scrutin
TPE 2016 ?

Quels résultats CGT au service des salarié-e-s
des petites entreprises ?

Dans tous les cas, nous obtiendrons un bon résultat, si toute
la CGT s'engage.



Solidaire, mobilisons-nous, la situation des salariés des TPE est l'affaire de toute la CGT.

Les salarié-e-s des petites entreprises, sont avec nous, dans nos vies quotidiennes, ils nous entourent, dans nos familles, dans des emplois de proximité.

Discutons, mobilisons-nous avec eux.

Tous ensemble, nous sommes
la CGT.



Salariés des très petites entreprises
Élections TPE 2016

DONNONS DE LA
FORCE
 À NOS MÉTIERS
 POUR NOS DROITS
VOTONS




tpe.cgt.fr

Salariés des très petites entreprises
Élections TPE 2016

DONNONS DE LA
FORCE
 À NOS MÉTIERS
 POUR NOS DROITS
VOTONS




tpe.cgt.fr

Scan to discover !




<http://www.tpe.cgt.fr/>
 Download this free Unitag App to scan at unitag.io/app

